

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE BELGODÈRE

Autorisée par arrêté préfectoral n°2014-114-0004 en date du 8 Août 2014

Séance du 19 Février 2018

Délibération n°2018-03

Objet : Affectation des résultats 2017

Nombre de membres 8			L'an deux Mille dix-huit, le dix-neuf février, à 15 heures 00, Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Belgodère sous la présidence de Monsieur Laurent CECCALDI. Madame Lydie MORTINI est désignée secrétaire de séance Le quorum est atteint.
En exercice	Présents	Votants	
8	6	6	
Pour	Contre	Abstentions	
6	-	-	
Présents : Jean-Pierre BATTAGLINI – Letizia GUIRONNET- Lydie MORTINI –Bernard DELABOUDINIÈRE- Vincent VOULAND – Laurent CECCALDI			
Absents représentés :			
Absents : Louis BELGODERE DE BAGNAJA - Agnès JOLY-BATTAGLINI			
Convocation envoyée le 07/02/2018		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture	

Le Conseil syndical vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2017, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 0,00 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0,00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 0,00 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 7 512,37 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse apparaître aucuns restes à réaliser

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement est estimé à : 0,00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Après délibération, le conseil syndical, à l'unanimité :

DÉCIDE l'affectation des résultats 2017 comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 7 512,37 €

DONNE délégation au Président de faire exécuter les opérations comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération

Fait à Belgodère, le 19 février 2018,
Extrait certifié conforme

Le Président
Laurent CECCALDI